

contact@durandimmo.com

LES GARAGES DU CORBUSIER : INFORMATIONS SINISTRE INCENDIE 16/04/2021 à 20h15

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver un point de situation dans la gestion du sinistre incendie survenu le jeudi 08/04/2021.

Pour les garages du RDC :

Exceptionnellement, une benne supplémentaire a été mise en place cet après-midi. Pour la suite il conviendra à chacun de réclamer auprès de son assureur l'évacuation de son contenu dégradé par l'eau.

Pour les garages du 1er étage :

Après de multiples relances nous avons enfin pu mettre au clair le sujet de l'enlèvement des véhicules présents au 1er étage (hors véhicules calcinés) qui a fait l'objet de nombreuses demandes ces jours-ci, à juste titre.

Il est essentiel de comprendre que dans ce dossier, des recours vont être exercés à l'encontre de certaines compagnies en fonction des responsabilités qui seront précisées prochainement et qu'il était essentiel d'obtenir de leur part une autorisation d'évacuation pour ne pas risquer de faire échouer le recours. C'est pourquoi il a fallu quelques jours pour obtenir les différents accords des assureurs concernés.

Les véhicules ayant subi des dégâts, notamment des retombées de suie... (exclusion des véhicules calcinés qui sont dans la « zone feu » qui doit encore être préservée) peuvent désormais être enlevés sous réserve de nous fournir au préalable une attestation écrite de votre assureur autorisant l'enlèvement.

Un constat d'huissier a été dressé mardi dernier mais n'a pu être exhaustif (certains garages étant fermés).

Ainsi, pour les garages n° 49, 43, 35, 34, 33, 27, 308 et 303 il convient de nous communiquer à la demande des assureurs, en plus de l'attestation précitée, les éléments d'identification suivants avant enlèvement :

Immatriculation / attestation d'assurance / photos du véhicule dans le box avant enlèvement.

Une information d'ordre général concernant l'évacuation du contenu des garages : Nous conseillons les occupants d'obtenir au préalable, la confirmation de leurs assureurs de la

possibilité d'évacuer ou de faire évacuer le contenu ayant subi des dommages au risque de ne pas être indemnisé.

Nous vous rappelons que la zone reste dangereuse et non éclairée et vous invitons à la plus grande prudence lors de vos déplacements avec votre expert ou dépanneuse.

Nous restons à votre écoute et disposition dans ce dossier et vous souhaitons tout de même un bon weekend,

Bien à vous,

L'équipe du Cabinet DURAND IMMOBILIER